



Pilote de Ligne



La référence aéronautique

www.enac.fr →

Pilote de ligne : l'exigence

L'ENAC organise la sélection des élèves pilotes de ligne (EPL). Cette sélection comporte 3 concours différents. **La présente brochure concerne uniquement les concours EPL/U et EPL/P** ouverts aux détenteurs des certificats constitutifs des épreuves théoriques du brevet de pilote de ligne.

Le concours EPL/S fait l'objet d'**une brochure différente** disponible à l'ENAC sur simple demande, consultable et téléchargeable à partir du site web de l'ENAC : www.enac.fr

Dates du concours

Épreuves d'admission :
à partir du **13 mai 2013**.

Voir chapitre «Déroulement des concours - Carnet de bord p. 4».

Nombre de places

En 2013, il y a **4 places** pour le concours **EPL/U** et **8 places** pour le concours **EPL/P**.

Dates du concours 2

Conditions d'admission 3

Les concours EPL/U et EPL/P 4

Le métier de Pilote de Ligne 6

S'inscrire aux concours EPL/U

et EPL/P 8

Pour en savoir plus 9

Sommaire



Condition d'admission

CONCOURS EPL/U

Ce concours s'adresse aux titulaires d'un diplôme scientifique de niveau minimum Bac + 2

Les conditions pour concourir :

- être ressortissant de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
- être âgé de plus de 17 ans et de moins de 28 ans au 1er janvier de l'année du concours (pour les candidats ayant effectué un service national, la limite d'âge est majorée soit de la durée légale de ce service, soit de la durée effectuée si celle-ci est inférieure à la durée légale) ;
- être déchargé des obligations de recensement et d'appel de préparation à la défense (au plus tard le 1er jour des épreuves du concours) ;
- être titulaire du baccalauréat et d'un diplôme permettant l'inscription en 3ème année de licence scientifique ou technique dans une université française ou être en possession de 120 crédits à l'issue d'une L2 ;
- être détenteur des examens théoriques requis pour la délivrance de la licence de pilote de ligne avion (ATPL(A)) datés de moins d'un an au 1er janvier de l'année du concours (plus conditions médicales, voir pages suivantes).
- avoir réussi l'examen spécifique de la langue anglaise de l'appendice 1 du FCL 1.200.

CONCOURS EPL/P

Ce concours s'adresse aux bacheliers, titulaires de la licence de pilote professionnel avion (CPL(A)).

Les conditions pour concourir :

- être ressortissant de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à

l'accord sur l'Espace économique européen :

- être âgé de plus de 18 ans et moins de 30 ans au 1er janvier de l'année du concours
- être déchargé des obligations de recensement et d'appel de préparation à la défense (au plus tard le 1er jour des épreuves du concours) ;
- être titulaire, à la date d'inscription au concours, d'un baccalauréat général ou technologique ou d'un diplôme équivalent permettant l'inscription dans une université scientifique ou technologique française.
- être titulaire de la licence de pilote professionnel avion (CPL(A)), d'une qualification de classe ou de type en état de validité et d'un certificat d'aptitude médicale de classe 1 et des examens théoriques requis pour la délivrance de la licence de pilote de ligne avion (ATPL(A)) datés de moins de 18 mois au 1er janvier de l'année du concours. Ce délai ne s'applique pas pour les candidats titulaires de la qualification de vol aux instruments avions IR(A) en état de validité.

Tous les renseignements concernant les certificats aéronautiques ou l'examen théorique ATPL(A) peuvent être obtenus auprès du Bureau des Examens du Personnel Navigant de la Direction du Contrôle et de la Sécurité :

Tél. 01 58 09 48 16

- avoir réussi l'examen spécifique de la langue anglaise de l'appendice 1 du FCL 1.200.

NB : Pour les candidats ne possédant pas encore le CPL(A) définitif, le formulaire de compte-rendu d'examen en vol pour le CPL et la qualification IR suffit pour l'inscription.

La licence définitive vous sera demandée à l'entrée en formation.

Toutes ces pièces sont à fournir à l'ENAC dès votre inscription. (Voir page 9).



Les concours EPL/U et EPL/P

IMPORTANT

Les candidats désireux de présenter plusieurs concours EPL la même année sont informés que les épreuves d'admission étant identiques, ils ne les passeront qu'une seule fois. En cas d'admission à plusieurs concours, les lauréats ne seront classés par le jury et quels que soient leurs rangs, que dans un seul de ces concours. En cas d'élimination à l'une des épreuves de ces 3 concours (épreuves écrites du concours EPL/S exceptées), les candidats seront éliminés à l'ensemble des concours de cette même année. Le candidat ne peut pas se présenter plus de trois fois au concours EPL, toutes filières confondues. Pour le concours EPL/S, ne sont comptabilisées comme présentation que celles qui ont amené l'élimination d'un candidat lors de l'une des épreuves d'admission.

Aptitudes médicales : gare aux conditions physiques !

Il est demandé aux candidats du concours EPL/U de prendre connaissance des normes d'aptitude médicale consultables sur Internet : www.enac.fr, rubrique Formations, faisant référence à l'annexe FCL3 Sous-partie B de l'arrêté du 27 janvier 2005 relatif aux normes médicales de classe 1.

DEROULEMENT DES CONCOURS CARNET DE BORD

Allier maîtrise de l'anglais, et qualités physiques et morales : tels sont les critères de la sélection pour les concours EPL. Originalité de ces sélections : le déroulement tout à fait particulier des concours dont les étapes successives exigent de vous une solide motivation et des aptitudes réelles pour exercer le métier de pilote de ligne. Ces 2 concours ne comportent pas d'épreuves écrites d'admissibilité. Ils se déroulent en 5 étapes. Chacune d'elles est éliminatoire :

➤ étapes 1 à 4 : vous passerez des épreuves psychotechniques, psychomotrices, psychologiques, l'oral d'anglais. La durée des épreuves sera d'une journée entre le **13 et le 22 mai 2013** pour les épreuves psychotechniques et psychomotrices, puis, en fonction des résultats obtenus, 1 journée (**entre le 11 et le 21 juin 2013**) pour les épreuves psychologiques et l'oral d'anglais.

➤ étape 5 : au vu des résultats à l'issue de l'ensemble de ces épreuves, vous serez convoqué pour passer votre visite d'aptitude médicale (classe I).

Épreuves d'admission

ORAL D'ANGLAIS (coef. 1)

S'exprimer couramment en anglais et comprendre la langue parlée par des anglophones de diverses origines et des



non-anglophones est une condition indispensable pour exercer le métier de pilote de ligne, la sécurité des vols dépendant pour une part de cette compétence.

➤ NATURE DE L'ÉPREUVE

Sur une cassette sont enregistrées quatre rubriques de journal parlé.

Au terme de votre temps de préparation (20'), vous devrez présenter à l'examineur un compte rendu de deux d'entre elles. Ce compte rendu devra être à la fois précis et détaillé ; il doit permettre à l'examineur d'évaluer votre capacité de compréhension de la langue parlée. Vous disposez de 20 minutes pour choisir deux rubriques, les écouter et en préparer un compte rendu.

Vous pouvez prendre des notes, mais vous ne devez pas rédiger votre exposé et encore moins le lire lors de l'interrogation.

Une fois le compte rendu terminé, l'examineur entamera une conversation avec vous. L'échange pourra traiter d'un thème de votre compte rendu ou s'orienter vers un autre sujet. Votre entretien ne devra pas excéder 15 minutes au total (compte rendu plus conversation).

➤ NOTATION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve est notée de 0 à 20.

Les points se répartissent comme suit :

- compréhension orale : 0 à 20
- expression orale : 0 à 20

Tout candidat ayant obtenu une note inférieure à 10/20 sera éliminé.

ÉPREUVES PSYCHOTECHNIQUES ÉPREUVES PSYCHOMOTRICES ET ÉPREUVES PSYCHOLOGIQUES

Elles se déroulent en 3 étapes et n'exigent de vous aucune expérience aéronautique. Les deux premières sont destinées à cerner vos potentialités de réussite en formation pratique.

La troisième étape a pour but d'apprécier vos facultés d'adaptation à la fonction

de commandant de bord et au travail en équipe.

Pour les candidats EPL/P

Quatrième étape : évaluation simulateur.
Les candidats seront convoqués une journée supplémentaire pour une évaluation sur entraîneur au vol FNPT, l'épreuve portant sur le pilotage, l'organisation à bord et la conduite du vol. Cette épreuve est éliminatoire et durera environ 45 min.

LE CLASSEMENT

➤ Concours EPL/U et EPL/P

Les candidats seront classés à partir de la note obtenue à l'épreuve d'anglais.

EXAMEN MÉDICAL

Il est assuré par un centre d'expertise de médecine aéronautique.

ATTENTION

Les Elèves Pilotes de Ligne doivent être conscients du fait qu'ils peuvent être éliminés à n'importe quel moment de leur formation en cas d'inaptitude à poursuivre celle-ci de manière normale. En effet la formation d'Elèves Pilotes de Ligne est une formation professionnelle basée sur l'acquisition progressive et successive des connaissances nécessaires. Chaque nouvelle leçon ou exercice, notamment pour les phases pratiques, ne peuvent être entrepris que lorsque les éléments précédents sont assimilés.

Tout lauréat exclu du cursus de formation ne peut plus se présenter au concours.

Faire ses études de Pilote de ligne

LA FORMATION

La filière nationale ENAC vous permettra d'acquérir les connaissances aéronautiques et la maîtrise professionnelle spécifiques au métier de pilote de ligne.



La formation pratique se déroule dans les centres ENAC. Sa durée dépend de l'expérience aéronautique des élèves. Dans les centres, les élèves se préparent à la licence de pilote professionnel avion (CPL(A)), assortie de la qualification de vol aux instruments (IR) sur avion multimoteur en condition d'opération multipilote, ainsi qu'au certificat de formation au travail en équipage (MCC).

CONDITIONS DE SCOLARITÉ

Dans les centres ENAC, toutes les dépenses techniques relatives à la formation sont prises en charge par la Direction Générale de l'Aviation Civile. Par contre, les frais d'hébergement et de restauration sont à votre charge. D'autre part, vous bénéficierez d'un contrat d'assurance souscrit à votre profit par l'ENAC pour la couverture des risques aériens.

L'hébergement dans les centres ENAC de Carcassonne et Saint-Yan est assuré sous réserve de disponibilité. L'ENAC ne dispose pas d'hébergement à Montpellier.

BOURSES

Vous pouvez bénéficier d'une bourse d'entretien, dans la limite des crédits fixés par la Direction Générale de l'Aviation Civile.

Le métier de Pilote de ligne

LA CARRIÈRE DE PILOTE :

A l'issue de votre formation, vous serez destiné à exercer votre métier au sein des compagnies aériennes.

Lors de votre embauche en compagnie, vous effectuerez un stage de qualification de type adapté aux avions en service dans l'entreprise et à ses conditions d'exploitation. Au terme de cette qualification, vous serez copilote pendant plusieurs années, avant d'accéder à la fonction de commandant de bord.





Annexe

CENTRES D'EXPERTISE DE MÉDECINE AÉRONAUTIQUE (ou CEMPN)

C.P.E.M.P.N. PARIS

HIA Percy

101 avenue Henri Barbusse - BP 406

92141 CLAMART CEDEX

Tél : 01.41.46.70.08

Fax : 01.41.46.70.95

C.E.M.P.N. BORDEAUX

H.I.A. Robert Piqué

351 route de Toulouse

33998 BORDEAUX ARMEES

Tél : 05 56.80.19.89

Fax : 05 56.37.18.73

C.E.M.P.N. TOULON

BP 20545

83041 TOULON Cedex 09

Tél : 04.83.16.20.13

Fax : 04.83.16.26.98

Mail : cempn@saintanne.org

C.E.M.A. TOULOUSE-BLAGNAC

Immeuble Airport

8 avenue Didier Daurat

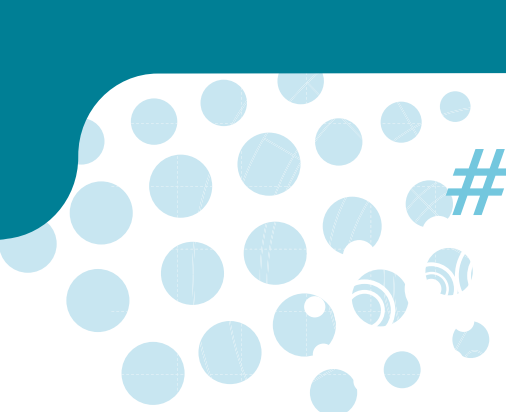
BP n°30

31701 BLAGNAC CEDEX

Tél : 05.61.71.06.71

Fax : 05.61.71.06.72





S'inscrire au concours EPL/U et EPL/P

Inscription par Internet uniquement :

<http://www.enac.fr>

du lundi 3 décembre 2012 au jeudi 28 mars 2013 minuit.

Aucune inscription ne sera acceptée après le 28 mars 2013 minuit.

ATTENTION

Avant toute inscription, le candidat devra s'assurer d'une adresse e.mail valide pour toute la durée du concours.

➤ SAISIE ET VALIDATION DES DONNÉES :

Lors de l'inscription, il sera fourni au candidat un numéro d'inscription et un mot de passe confidentiel **par concours** qui seront nécessaires pour tout accès au serveur et ce, jusqu'à la fin du concours. En cas de problème, appeler le : **05 62 17 40 76** de 9 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30, les lundis, mardis, jeudis, vendredis.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du concours, et à la perte du bénéfice éventuel de l'admission à l'ENAC

➤ DROITS D'INSCRIPTION

- Les droits d'inscription au concours **EPL/U** et **EPL/P** 2013 sont de **130 €** par filière. Les candidats présentant les 2 concours doivent faire un seul paiement de **260 €**.

- Gratuité pour les boursiers du gouvernement français sur présentation d'une photocopie (recto-verso) de l'original de la décision nominative d'attribution définitive des bourses nationales. Ils devront obligatoirement mentionner sur ce document leur numéro d'inscription et l'adresser à :

ENAC, département AViC

Concours EPL/UP

CS 54005 - 31055 Toulouse Cédex 4

dans un délai de 7 jours à compter de la date d'inscription (le cachet de la poste faisant foi). Votre inscription ne pourra être validée qu'à réception de votre justificatif.

➤ MODE DE PAIEMENT CONSEILLÉ :

- Paiement par carte bancaire : (carte bancaire de paiement exclusivement). Les candidats devront indiquer le numéro de la carte, la date d'expiration (mois, année) les chiffres du cryptogramme situé au dos de la carte. Si le paiement est accepté, votre inscription sera immédiatement validée.

Imprimer la fiche d'inscription, à joindre avec les pièces à fournir dès l'inscription

➤ SI ABSENCE DE CARTE BANCAIRE :

- Paiement par chèque bancaire
(un chèque par concours) :

Le chèque (endossable sur une banque en France) devra être établi à l'ordre de l'**Agent**



comptable de l'ENAC. Les candidats doivent indiquer sur le serveur Internet le type de chèque et les nom et prénom du titulaire. Au dos de son chèque, le candidat doit **impérativement** reporter : son nom, son prénom, son numéro d'inscription et le concours ENAC présenté.

Le chèque sera envoyé accompagné de la fiche d'inscription à l'adresse suivante :

ENAC, département AViC

Concours EPL/UP

CS 54005

31055 Toulouse Cedex 4

dans un délai de 7 jours à compter de la date d'inscription, le cachet de la poste faisant foi. Votre inscription ne pourra être validée qu'à réception de votre paiement. Dans le cas où vous renonceriez à concourir pour quelque motif que ce soit, **aucun remboursement, dédommagement ou report ne sera possible.**

➤ **PIECES A JOINDRE**

et à adresser à :

ENAC

Département AViC

BP 54005

31055 Toulouse Cedex 4

- Une copie du diplôme permettant l'inscription en année de licence scientifique ou technique dans une université française (EPL/U) ou du baccalauréat ou du diplôme équivalent (EPL/P).

- Une copie de l'examen spécifique de la langue anglaise de l'appendice 1 du FCL 1.200.

- Une copie du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense.

- Une copie du certificat d'aptitude aux épreuves théoriques, de la licence de pilote de ligne avion ATP(LA), ou à défaut des certificats constitutifs des épreuves théoriques de la licence de pilotage de ligne avion.

- Une copie du PPL (candidats EPL/U)

- Une copie des pages identité et validité du carnet de licence et de l'additif relatif à la validité des qualifications attachées à la licence professionnelle de Pilote d'avion (ou à défaut, le formulaire de compte-rendu d'examen en vol) et du certificat d'aptitude médicale de classe 1 (candidats du concours EPL/P).

Principales données du concours EPL/U et EPL/P 2012

	EPL/U	EPL/P
Inscrits :	50	60
Admis :	4	7

➤ **POUR EN SAVOIR PLUS**

Vous obtiendrez tout renseignement complémentaire sur le concours et la formation EPL :

➤ **Par téléphone au 05 62 17 40 76**
auprès de Viviane BAROLLO, Département AViC ENAC - de 09 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30, les lundis, mardis, jeudis, vendredis.

➤ **Par internet : www.enac.fr**

➤ **Par courrier à l'ENAC :**

Département AViC - Concours EPL
7 avenue Edouard Belin - CS 54005
31055 TOULOUSE Cedex 4





Ecole Nationale de l'Aviation Civile

7 avenue Edouard Belin

CS 54005

31055 Toulouse cedex 4

Tél. + 33 (0) 5 62 17 40 76

Fax. + 33 (0) 5 62 17 40 79



La référence aéronautique

www.enac.fr

